

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ POUR LE MOIS DE MARS 2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, la MRC du Rocher-Percé souhaite informer la population que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour le mois de mars 2026 a été modifié.

Veuillez noter que la séance ordinaire qui devait avoir lieu le mercredi 11 mars 2026 sera tenue le **jeudi 19 mars 2026 à 13h30** à la salle de conseil de la MRC

Donné à Chandler, ce 11^e jour de mars 2026 (11-03-2026)



Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 11 mars 2026 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 11 mars 2026.

Donné à Chandler, ce 11^e jour de mars 2026 (11-03-2026)



Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière